



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Service de législation
Grand-Rue 26
1700 Fribourg
Céans et courriel

Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

—
Réf: LS/coc 2015-PrD-253
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 5 février 2016

**Avant-projet de loi modifiant la législation sur la publication des actes législatifs –
primauté de la version électronique - et question de l'éventuelle suppression de la
version imprimée du Recueil officiel et/ou du Recueil systématique (principe de la
suppression et délais de mise en œuvre)**

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 4 novembre 2015 de M. Olivier Curty, Vice-chancelier,
concernant l'objet cité en référence et le remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de ses séances du 24 novembre 2015 et du 26 janvier 2016. Elle ne
se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1
let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9
septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf) et vous informe qu'elle n'a pas de
remarque particulière à vous transmettre.

Toutefois, en ce qui concerne votre 2^{ème} question, la Commission relève l'importance de préserver
les anciennes versions imprimées des recueils.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame,
Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly
Président